

R E G L E M E N T D U R E L A I S P E D E S T R E
D i m a n c h e 2 6 a v r i l 2 0 1 5
L e s b o u c l e s d e s M a r a i s

I - PARCOURS

Une distance de 60 km à parcourir par 8 coureurs (minimum) à 12 coureurs (maximum) qui se transmettent un témoin. Se munir d'un témoin et d'épingles pour fixer le dossard.

Communes traversées :

- **Le matin** : St Côte du Mt, Carentan, Brevands, Les Veys, St Pellerin, Catz, St Hilaire Petitville.
- **L'après-midi** : Appeville, Bauppte, Auvers, Méautis, St Georges de Bohon, Saint André de Bohon, Sainteny.

II - DEPARTS

1^{er} départ : 10h00 mairie de St Côte du Mont

2^{ème} départ : 14h15 mairie d'Appeville.

III - ARRIVEES

1^{ère} arrivée : mairie de Saint Hilaire Petitville

2^{ème} arrivée : salle des fêtes de Sainteny

IV - PARTICIPANTS

TOUTE PERSONNE LICENCIÉE FFA OU NON, NÉE AVANT 2000.

V - ENGAGEMENTS

1. Chaque équipe doit porter un nom.
2. Il est interdit aux Minimes de faire 2 relais
3. Un relayeur n'a pas le droit de faire plus de 2 relais
4. Un relayeur n'a pas le droit de faire 2 relais consécutifs (il doit y avoir au moins un relais intermédiaire)
5. Abandon : il est autorisé aux conditions suivantes : si un athlète est contraint d'abandonner, le relayeur suivant partira dans le même ordre que son équipe au relais précédent. Une pénalité de 20 minutes sera infligée à l'équipe.
6. Une seule voiture sera autorisée à suivre l'équipe, les voitures suiveuses seront interdites au 1^{er} relais du matin et de l'après-midi.
7. Equipes minimes : relais intermédiaire l'après-midi sur le dernier relais. Prévoir 13 coureurs.
8. Chaque coureur est tenu de respecter le code de la route.

VI - INSCRIPTIONS

1. Les inscriptions doivent être envoyées entre le **31 mars et le 22 avril 2015 au Service des sports – Mairie de Carentan – BP 309 – 50500 CARENTAN**
 - **Le tarif des inscriptions est de 65 euros par équipe.**
 - Toute inscription sera enregistrée à condition qu'elle soit **accompagnée du règlement de 65 euros à l'ordre de CSC Athlétisme**
2. **Dossards**

Ils seront distribués à chaque relais (1h avant chaque départ).

Chaque équipe engagée se verra affecter lors de son inscription un numéro d'ordre. Le dossard doit être épinglé sur le devant et gardé pendant toute la course. **A chaque relais, les dossards seront remis obligatoirement à la voiture balai.**

VII - ASSURANCE

Elle est souscrite par les organisateurs pour leur responsabilité civile. **Tous autres accidents ou incidents ne seront pas assurés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.**

VIII - SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par les organisateurs : une société d'ambulances suivra la course.

X – RECOMPENSES

**Trophées et coupes à chaque équipe
Un maillot souvenir pour chaque coureurs**

XI - RESULTATS

Les résultats généraux et par catégories seront donnés sur place. Ils paraîtront dans la presse locale et sur les sites internet :

- www.normandiecouseapied.com
- lesbouclesdela3c.jimdo.com

XIII - CONTROLE

Les organisateurs assureront le contrôle de l'épreuve.